

GEVELOT S.A.

Société Anonyme au capital de 26 932 500 euros
Siège Social : 6, Boulevard Bineau 92300 LEVALLOIS-PERRET
562 088 542 R.C.S. NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUI 2021**

Compte tenu de la pandémie de Covid-19 et des mesures administratives de restriction prises par le Gouvernement pour freiner sa propagation, en particulier l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19, et le décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 tels qu'ils ont été prorogés par le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, le Conseil d'Administration du 13 avril 2021 a donc décidé de tenir la présente Assemblée Générale Ordinaire de la société GEVELOT S.A. exceptionnellement à huis clos.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires pouvaient choisir entre l'une ou l'autre des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de Commerce (mandat à un tiers), étant précisé que, dans ce cas, le mandataire devait voter par correspondance au titre de ce pouvoir ;
- b) Adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire (pouvoir au président),
- c) Voter par correspondance.

Conformément à l'article R.225-84 du Code de commerce, tout actionnaire pouvait poser des questions écrites. Ces questions devaient être adressées au Président du Conseil d'Administration, au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou transmises par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : assembleegenerale@gevelot-sa.fr au plus tard le second jour ouvré précédant la date de ladite Assemblée soit le 15 juin 2021. Elles devaient être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Il était recommandé aux actionnaires de favoriser le dépôt des questions écrites par voie de télécommunication électronique, plutôt que par voie postale. La réponse aux questions posées est apportée dans le présent procès-verbal de l'Assemblée qui sera mis en ligne prochainement sur notre site Internet.

Le jeudi 17 juin 2021, à 15 heures, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société GEVELOT, Société Anonyme au Capital de 26 932 500 €, divisé en 769 500 actions de 35 € chacune, s'est donc tenue exceptionnellement à huis clos, hors la présence physique des Actionnaires, au Siège Social, 6, boulevard Bineau à Levallois-Perret, (Hauts de Seine), sur convocation faite par le Conseil d'Administration le 26 mai 2021, étant rappelé que :

- **la Publication de l'Avis de réunion** prévue par l'Article R.225-73 du Code de Commerce, permettant aux Actionnaires de présenter des projets de Résolutions, a été régulièrement effectuée au **Bulletin des Annonces Légales Obligatoires en date du 12 mai 2021,**
- **l'Avis de convocation** a régulièrement fait l'objet de la deuxième publication, prévue par l'Article R.225-67 du Code de Commerce, sur le **site Actu-Juridique.fr, le 2 juin 2021,** le tout conformément à la Loi et à l'Article 23 des Statuts.

Il est dressé une feuille de participation de tous les Actionnaires ayant voté, étant présents ou représentés à la retransmission en direct de la réunion sur le site internet de la Société.

L'Assemblée procède à la constitution de son Bureau :

Monsieur Mario MARTIGNONI, Président-Directeur Général, préside la présente Assemblée conformément à l'Article 26 des Statuts.

Madame Roselyne MARTIGNONI et Madame Armelle CAUMONT-CAIMI sont proposées comme scrutateurs. Elles ont préalablement accepté cette fonction.

Monsieur Philippe BARBELANE, Directeur Général Délégué, remplit les fonctions de Secrétaire de l'Assemblée.

Monsieur Daniel UTTER est invité à participer en qualité de Directeur Financier Groupe de Gévelot SA.

Le Président déclare que conformément à la Loi, les documents ci-dessous et qui doivent être communiqués aux Actionnaires, ont été tenus à leur disposition au Siège Social, pendant les quinze jours précédant la réunion, et que la Société a satisfait, dans les délais légaux, aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie :

- les Statuts de la Société,
- la feuille de participation à l'Assemblée et les formulaires de procuration ou vote par correspondance reçus des Actionnaires
- les exemplaires précités du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et du site Actu-Juridique.fr, contenant l'Avis de réunion et l'Avis de convocation
- la copie des Lettres de convocation adressées aux titulaires d'actions nominatives ainsi que les lettres de convocation recommandées avec accusé de réception envoyées aux Commissaires aux Comptes
- le Bilan, le Compte de Résultat, l'Annexe et les Comptes consolidés de l'exercice 2020
- le Rapport de Gestion et sur le Gouvernement d'Entreprise du Conseil d'Administration ainsi que son annexe, la Déclaration de Performance Extra Financière
- les originaux des Rapports des Commissaires aux Comptes
- le texte des Résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Les Commissaires aux Comptes en exercice, Madame Régine STEPHAN représentant le Cabinet RSM et Monsieur Jean-Romain BARDOZ représentant le Cabinet PwC, sont connectés à la retransmission de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Enfin, le Bureau constate :

- **d'après la feuille de participation de l'Assemblée Générale Ordinaire qu'il certifie, que 526 149 actions appartenant à 25 Actionnaires, sont présentes ou représentées, et qu'en conséquence ces Actionnaires possèdent ensemble plus du cinquième des actions ayant le droit de vote,**
- **que 16 pouvoirs ont été reçus de la part de 10 Actionnaires.**

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer, conformément à l'Article L.225-98 du Code de Commerce, modifié par l'Ordonnance n°2020-1142 du 16 septembre 2020 - art.3.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Gouvernement d'Entreprise du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice 2020,
 - Rapports des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Sociaux et Consolidés de cet exercice,
 - Approbation des Comptes Sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
 - Approbation des Comptes Consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
 - Approbation des Conventions visées à l'Article L.225-38 du Code de Commerce,
 - Affectation des résultats de l'exercice 2020,
 - Quitus aux Administrateurs,
 - Administrateurs,
 - Pouvoirs,
 - Questions diverses.
-

Monsieur Barbelane donne lecture des Résolutions.

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux Comptes, approuve ces Rapports dans toutes leurs parties, ainsi que les Comptes Sociaux annuels 2020 qui font ressortir un résultat net bénéficiaire de 1 395 921,00 €.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les Comptes Consolidés annuels tels qu'ils sont présentés et faisant ressortir pour l'exercice 2020 un résultat net bénéficiaire de l'ensemble consolidé, part du Groupe, de 1,0 M€.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale prend acte du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions et Engagements réglementés visés par l'Article L.225-38 du Code de Commerce et approuve lesdites opérations.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de..... 1 395 921,00 €
majoré du report à nouveau antérieur de 16 701 477,82 €
constituant le bénéfice distribuable de..... 18 097 398,82 €
comme suit :

Dividende	<u>1 539 000,00 €</u>	
		<u>- 1 539 000,00 €</u>
Solde du Report à nouveau après affectation		<u>16 558 398,82 €</u>

Le dividende global s'élève donc à 2,00 € par action pour 769 500 actions soit 1 539 000,00 € et sera mis en distribution à partir du 24 juin 2021.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France prévu à l'article 158-3, 2° du Code général des impôts. Cet abattement n'est applicable qu'en cas d'option expresse, irrévocable et globale pour une imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu lors du dépôt de la déclaration annuelle des revenus du bénéficiaire. A défaut d'une telle option, le dividende à distribuer à ces personnes physiques domiciliées fiscalement en France entre dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique (PFU) sans application de cet abattement de 40 %.

Avant la mise en paiement, le dividende est soumis aux prélèvements sociaux et, sauf dispense dûment formulée par le contribuable, au prélèvement obligatoire non libératoire de 12,8 % prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu.

En application de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il a été procédé à la distribution des dividendes suivants au cours des trois derniers exercices, ces dividendes étant intégralement éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'Article 158.3.2° du Code Général des Impôts :

Exercice	Net	Crédit d'impôt	Nombre d'actions servies	globales
2017	1,80	pm	769.500	820.500
2018	1,80	pm	769.500	769.500
2019	1,80	pm	769.500	769.500

Cette Résolution est adoptée à la majorité des voix présentes et représentées.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur Mandat pour l'exercice 2020.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Sixième Résolution

Le mandat d'Administrateur de **Monsieur Charles BIENAIME** étant venu à expiration, l'Assemblée Générale renouvelle son mandat pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale 2024 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette Résolution est adoptée à la majorité des voix présentes et représentées.

Septième Résolution

Le mandat d'Administrateur de **Monsieur Pascal HUBERTY** étant venu à expiration, l'Assemblée Générale renouvelle son mandat pour une durée de trois ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale 2024 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette Résolution est adoptée à la majorité des voix présentes et représentées.

Huitième Résolution

Pour faire toutes publications et dépôts prescrits par la Loi et généralement pour accomplir toutes formalités légales, tous pouvoirs sont donnés aux Porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits des présentes.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

Monsieur Mario Martignoni remercie Monsieur Barbelane et présente aux Actionnaires les questions précédemment transmises. Il les informe qu'une réponse sera apportée sous huit jours et figurera dans l'extrait de procès-verbal de l'Assemblée qui sera mis en ligne sur le site Internet de la société.

REPONSES AUX QUESTIONS D'UN ACTIONNAIRE

Monsieur Martignoni remercie Madame Pascale Birotheau, Actionnaire, qui a transmis ses questions par email à l'adresse créée à cet usage et apporte ci-après les éléments de réponse.

Acquisition en Août 2020 d'Europump Systems Inc (Canada)

Q Pourriez-vous nous faire un point sur cette acquisition, à savoir comment cette acquisition intègre-t-elle nos actifs canadiens ?

R Nous vous invitons à vous référer aux commentaires sur l'Activité et Résultats du Groupe du Rapport de Gestion et sur le gouvernement d'entreprise pour plus de détails.

Q Cette acquisition va-t-elle relancer l'activité de notre groupe dans la zone Amérique ?

R Plus qu'une relance, l'objectif est qu'elle participe à un renfort de l'activité de notre groupe dans cette zone.

Q Est-elle structurante pour les filiales nord-américaines ?

R Oui.

Q Avec cette acquisition, quelle est notre part de marché de notre groupe dans la zone Amérique ?

R Elle est en progression.

Q Les perspectives dans la zone Amérique de nos filiales ont-elles été modifiées par cette acquisition, pourriez-vous nous les rappeler ?

R Non car même avant cette acquisition nous avons pour objectif de renforcer notre positionnement sur le principal marché de notre technologie dans l'Oil & Gas.

Q Pourriez-vous nous indiquer les effectifs repris dans le cadre de cette acquisition ?

R Un effectif d'une vingtaine de personnes de la société Europump Systems Inc a rejoint la société PCM ALS Inc.

Q Pourriez-vous nous expliquer le traitement comptable de 2M€ lié à l'acquisition des actifs d'Europump Systems Inc par l'application de la norme IFRS 3 ?

R Nous vous invitons à vous référer au point **B. Faits significatifs** de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2020 pour plus de détails. Les 2 M€ correspondent à un « badwill ».

Q Il me semble que du fait de l'application de la norme IFRS 3 la valeur d'acquisition dans les comptes de notre société est à présent nulle, pourriez-vous confirmer ou infirmer ce point ?

R Nous vous invitons à vous référer au point **B. Faits significatifs** de l'annexe des comptes consolidés au 31.12.2020 pour plus de détails. Aucun « goodwill ou survalueur » n'a été constaté.

Cougar (2 sociétés) acquises en septembre 2019 (Canada)

Q Il était prévu un earn-out de 8,1 MCAD (5,3 M€) qui avait été provisionné en 2019 et qui ne devrait pas être versé en 2021 (cf page 34), pourriez-vous nous confirmer à date que cette situation est inchangée ?

R Oui nous considérons qu'il est hautement probable qu'aucun earn-out ne soit à verser.

Q Si le earn-out n'était effectivement pas versé en 2021, notre groupe procédera-t-il à une reprise de provision de 5,3M€ sur l'exercice 2021 ou 2022 ?

R Les conséquences comptables d'un non-versement de l'earn-out ont déjà été intégralement constatées dans les comptes consolidés au 31.12.2020.

Marché pétrolier, stratégie

Q La remontée très importante du cours du pétrole dynamisée par une certaine reprise de la consommation, a-t-elle amené à une hausse des projets d'investissement des clients de PCM et nos filiales ?

R Oui en Amérique du Nord (en forte progression), non dans le reste du monde.

Q Comment notre groupe est-il positionné pour cette reprise ?

R Nous avons maintenu nos compétences techniques et commerciales pendant la crise donc nous espérons pouvoir rebondir.

Q Quelle perspective de Chiffre d'Affaires est anticipée pour l'exercice en cours ?

R Nous espérons une hausse significative par rapport à 2020 mais toujours en retrait par rapport aux réelles opportunités du marché et à 2019 à périmètre constant.

Q Notre Groupe envisage-t-il de procéder à des acquisitions au cours de l'exercice ?

R Rien de concret à ce jour.

SBU Food

Q J'ai noté plusieurs recrutements concernant la branche agroalimentaire, quelle est votre stratégie concernant ce business unit à court et moyen terme ?

R Pas de changement de stratégie, les recrutements sont essentiellement liés à des remplacements.

Segmentation activité

Q PCM met en avant sur son site internet les activités du secteur pétrole et gaz, agro-alimentaire, cosmétique et pharmaceutique et industriel alors que la filiale italienne Sydex Pump cite effectivement ces activités, mais met en avant également le traitement de l'eau, le bio gas, le traitement des déchets ou encore la partie pompe de cale pour la Marine, y a-t-il une segmentation plus « verte » de la filiale italienne ?

R Hors Oil & Gas, les marchés couverts par les sociétés du groupe, y compris Sydex sont quasiment les mêmes. Ce qui pourrait éventuellement les différencier, c'est l'approche marketing et communication.

Q Si la filiale italienne opérait dans les mêmes métiers que PCM, n'y aurait-il pas intérêt pour PCM de communiquer davantage sur des activités plus « vertes » de ces activités ?

R C'est déjà le cas, nous ne comprenons pas votre remarque. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter le site de notre filiale PCM, ainsi que sa communication sur les réseaux sociaux.

Q Notre Groupe pourrait-il nous communiquer la répartition de son Chiffre d'Affaires sur les différents métiers, Oil and Gas, Agroalimentaire, industrie, voire des métiers peut-être moins contributifs comme le traitement de l'eau, le minier, le traitement des déchets, et la partie pompe maritime ?

R Ce point a été abordé lors de la tenue de cette Assemblée.

Ecart d'acquisition résiduel 1,8 M€

Q Notre groupe envisage-t-il de nouvelles opérations de dépréciations de l'écart d'acquisition sur l'exercice en cours alors qu'il reste 1,759 M€ d'écart d'acquisition au bilan ?

R Il est trop tôt à ce stade de considérer de nouvelles opérations de dépréciations des écarts d'acquisition.

Q Si oui, de quels ordres ?

R N/A

Technologie connectée, activité « mécanico-logiciel »

Q Pourriez-vous nous faire un point sur l'activité de PCM dans la technologie connectée qui permet des dépannages et des audits à distance ?

R Les nouvelles technologies permettront de mieux maîtriser notre base installée, dialoguer avec nos clients et proposer des services à plus forte valeur ajoutée, comme des dépannages et des audits à distance.

Q Quelle part à l'avenir présentera cette technologie dans l'activité pompes global ?

R C'est difficile à évaluer à ce stade.

Q Doit-on s'attendre grâce à cette technologie à une plus grande part des activités de « services » dans l'activité de PCM et à une remontée des marges ?

R Nos actions vont dans ce sens mais les technologies ne sont pas encore assez banalisées pour les déployer sur une large échelle.

Q Cette volonté de notre groupe d'étendre son champ de compétence dans l'activité « mécanico-logiciel » est-elle un axe de développement majeur de PCM ?

R C'est plutôt une nécessité pour rester présent sur nos différents marchés.

Q Notre groupe envisage-t-il de procéder à un développement interne, à des partenariats, ou à des acquisitions dans l'activité logiciel industriel afin de s'assurer le contrôle et le développement de logiciel « maison » pour cette activité ?

R Aucune hypothèse n'est écartée à ce jour.

Activité immobilière, Rentabilité

Q Pourriez-vous nous faire un point sur notre activité immobilière qui comme l'année passée contribue négativement aux résultats de notre groupe ?

R Hors coûts de fonctionnement Holding, l'activité immobilière est positive. Nous essayons depuis plusieurs années de la renforcer (particulièrement côté Gévelot SA) mais les effets de la crise sanitaire ont ralenti le processus et renforce notre prudence.

Q Pourriez-vous nous indiquer à quelles perspectives notre groupe envisage-t-il une contribution positive de l'activité immobilière et quelles solutions notre groupe met-il en place pour éviter dans l'avenir que ce pôle ait une contribution négative à nos résultats ?

R Cf réponse précédente.

Programme de rachat d'actions

Q Au vu de la trésorerie nette positive de l'ordre de 95M€ et de la valorisation extrêmement faible de notre société, notre groupe envisage-t-il la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions, étant donné que le cours de l'action de notre groupe est inférieur aux derniers rachats de bloc d'actions à 200 € ?

R Pas proposé lors de cette dernière assemblée, nous ne pouvons pas totalement l'exclure à l'avenir.

Q Cette absence de rachat d'action est-elle liée à la décision AMF 221C0696 du 01-04-2021 ?

R Non, pas de lien direct.

Gestion du cash

Q La trésorerie importante fait l'objet de placement, pourriez-vous nous indiquer la nature des dépôts bancaires à plus de 3 mois ?

R Nous vous invitons à vous reporter à la **note n° 5 : Actif Financiers** de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2020.

- Q** Je souhaiterais connaître la réflexion de notre conseil sur l'éventuel usage de cette trésorerie et notamment savoir si notre conseil envisageait ou non la possibilité d'une distribution d'un dividende exceptionnel ?
- R** Pas proposé lors de cette dernière assemblée où les dividendes votés sont en augmentation afin de compenser la baisse des ceux distribués en 2020. Pour le reste même réponse que pour le programme de rachat d'actions.
-

Le Président conclut ensuite la présente Assemblée en remerciant les Actionnaires de leur attention lors de la retransmission de cette Assemblée sur Internet et déclare la séance levée à 15 h 40.

Le Secrétaire

Philippe BARBELANE